premier, ce second incendie à gagné en peu de temps les constructions voisines, dont 33 ont été brulées

Les bâtiments détruits par ces deux incendies sont au nombre de 135 et comprennent 23 maisons d'habitation, 65 granges et 47 écuries. Presque tout le mobilier, les récoltes et les instruments d'agriculture ont été brûlés ; trois ânes et un grand nombre de volailles ont aussi péri dans les flammes.

Il n'y a eu heureusement aucun accident de personnes.

Sur 76 familles atteintes, 13 seulement sont assurées ; les pertes dépassent 150.000 fr.; le chiffre des assurances s'élève à peine à 40.000 fr.

Des mesures ont été prises par l'autorité pour loger et procurer des secours aux malheureuses victimes.

On ignore comment le feu a pris naissance; le premier incendie est peut-être accidentel, mais on n'est pas éloigné de croire que le second est dû à la malveillance.

— Après les crimes de Saint-Mandé, le drame de la gare de Courcelles, après enfin l'affaire du passage Saulnier (aucun coupable n'a été arrêté encore concernant ces trois drames), nous avons celui de la rue Fontaine-Saint-Georges, dont nous entretenons nos lecteurs depuis quelques jours.

Tous ces crimes, ces drames, captivent au plus haut degré l'attention de l'opinion publique.

Espérons qu'un événement imprévu mettra enfin la justice dans la bonne voie.

Voici pour aujourd'hui les nouveaux détails recueillis sur le drame de la rue Fontaine.

Une nouvelle descente de la justice a eu lieu hier, à deux heures, dans la boutique de Mme veuve Joubert.

L'interrogatoire des témoins a été repris.

Il semble de plus en plus certain que le crime a été commis par un au plusieurs familiers de la maison. Il paraîtrait même que le jeune fils de la victime aurait été, à son insu, éloigné du magasin de sa mère et envoyé au bal de la Galette uniquement dans le but de laisser la place libre aux assassins.

Les constatation judiciaires ont permis de reconstituer la scène sinon d'une manière absolument authentique, du moins d'une façon fort probable.

Mme Joubert avait l'habitude de venir chaque soir, après son dîner, s'installer sur une chaise, derrière son comptoir, et là elle ne manquait jamais de s'assoupir, la tête légèrement inclinée sur la poitrine.

C'est dans cette position qu'elle a dû être surprise et frappée.

Elle a reçu un premier coup sur le front, puis elle a été saisie par les cheveux et traînée dans l'arrière-boutique.

Les traces de sang laissées sur le sol indiquent ce mouvement.

L'autopsie pratiquée hier à la Morgue par les soins du docteur Brouardel a permis de constater que la victime a au sein droit des ecchymoses qui proviennent d'un talon de chaussure.

L'empreinte du talon est tellement nette, qu'il a été possible d'en prendre le moulage.

Au milieu du front, un peu au-dessus de la naissance du nez, s'ouvre une large plaie. Le coup, porté avec une extrême violence, a broyé tout le côté, gauche de la tête, et l'œil, chassé de son orbite, pend sur la joue.

En outre, la malheureuse femme a reçu une autre blessure au cou.

Cette blessure semble être le resultat d'un coup de couteau.

Dans l'après-midi d'hier, les deux fils de Mme Joubert, Alexandre et victor, ont été entendus par l'instruction.

A trois heures, ils se sont rendus à la Morgue pour voir le corps de leur malheureuse mère.

Une nouvelle descente de police doit avoir lieu aujourd'hui. Aucune arrestation n'a été faite.

LES ÉTRANGLEURS DE LA GIRONDE.—Voici des détails circonstanciés sur un assassinat qui vient d'avoir lieu à Aillas.

Cet assassinat a été commis vers onze heures du soir par d'audacieux malfaiteurs sur le territoire d'Aillas, au lieu dit la Baise. La victime est un nommé Domingo Martinez y Pérès, de nationalité espagnole, âgé de soixante ans, et marchand d'allumettes. Ce malheureux a été étranglé avec une corde serrée par des mains aussi habiles que vigoureuses.

Il y a lieu de supposer qu'il a été surpris par ses agresseurs, qui l'auront pris au *lasso*. Trois doigts de sa main droite se trouvaient engagés dans un des tours de la corde, comme si l'infortuné avait voulu écarter de lui les liens qui l'étouffaient.

Le cadavre gisait au fond d'un ravin que surplombe la route d'Aillas à Noailhac et Meilhan. A côté de lui étaient son chapeau, son parapluie et sa besace remplie d'allumettes, à quelque distance divers papiers lui ayant appartenu, cachés à l'entrée d'une excavation.

Le lieu avait été bien choisi pour y commettre le crime qui a jeté l'effroi dans ce pays. La route traverse un étroit vallon: d'un côté, elle est dominée par une colline boisée; de l'autre, elle borde un ravin (celui où a été trouvé le cadavre), également boisé et dominé par des pentes abruptes. Grâce à deux coudes assez rapprochés qui limitent la vue, les malfaiteurs n'avaient pas à redouter les regards, et l'on s'explique ainsi la possibilité d'un tel crime à une pareille heure.

L'habitation la plus proche est à une certaine distance, et ce n'est que que le hasard qui a pu faire découvrir le corps de la victime dans la journée du 8 mars. Le crime remontait à deux jours.

Dès que la nouvelle est parvenue à Bazas, M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction, accompagnés de M. le lieutenant de gendarmerie et de M. le docteur Vigneau, se sont transportés sur les lieux et ont pu recueillir diverses informations. Tout porte à croire que Domingo a été assassiné par deux autres Espagnols, et que le mobile du crime est le vol.

FAUX BILLETS VRAI DE LA LOTERIE. — Il vient d'arriver à un très honorable négociant une très désagréable mésaventure dont il n'est pas encore tiré complètement.

M. L..., marchand de tissus, était propriétaire d'un certain nombre de billets de la Loterie de l'Exposition. Après une inspection rapide des listes des numéros gagnants, il avait, non sans témoigner un certain dépit, jeté de côté tous ses billets.

Son fils et sa fille eurent l'idée, quelque peu irrespectueuse, de faire croire à leur père qu'il avait gagné un des lots les plus importants, et comme l'un de ses billets, à une unité près, aurait rendu son possesseur attributaire d'un fort bel objet d'argenterie, ses enfants imaginèrent, au moyen d'un grattage adroitement pratiqué, de mettre entre les mains de M. L... un billet qui, en apparence, lui donnait le droit d'aller au Palais-de-l'Industrie retirer le lot qu'il croyait lui être échu.

Il se rendit en toute hâte aux Champs-Elysées; mais là les employés de M Marteau s'aperçurent bien vite de la fraude, et au moment où M. L... tendit la main pour recevoir son lot, ce fut celle d'un sergent de ville qui la lui saisit et qui l'obligea à se rendre au bureau de police.

Là, il fallut toutes les protestations de M. L... et la remise des papiers établissant son identité et son honorabilité pour qu'il lui fût permis de ne pas aller coucher au Dépôt. Il put rentrer chez lui et y raconta, tout honteux et tout ému, le triste cas où il se trouvait placé.

Ses enfants, effrayés des suites imprévues de leur étourderie, n'osèrent pas avouer la plaisanterie dont ils s'étaient rendus coupables. En sorte que M. L... se trouve encore sous le coup de poursuites qui n'ont pas été abandonnées, mais qu'il réussira, nous l'espérons, à faire tomber, si le récit que nous venons de faire de sa mésaventure tombe sous ses yeux.

— LES FEMMES DES ZOULOUS. — Un missionnaire anglais chez les Zoulous a fait récemment à Londres une conférence intéressante sur ce peuple. D'après l'orateur, les Zoulous ont pour les mariages des coutumes particulières.

Quand un homme désire se marier, il va trouver le père de la femme qu'il veut épouser et lui achète sa fille moyennant douze têtes de bétail. Si après un certain temps il ne voit pas sa famille s'accroître par ce mariage, il demande à son beau-père la restitution des douze têtes de bétail, et cette restitution est de droit. Si cependant il est né des enfants, mais que ces enfants soient des filles, son cœur de père se réjouit parce qu'il peut les vendre et en tirer le prix qu'il a payé pour leur mère, et quelquefois bien davantage.

Les hommes, chez les Zoulous, font très peu de besogne, la culture des terres étant dévolue aux femmes. Ce sont eux cependant qui se chargent de traire le lait, parce qu'il n'est pas permis à une femme de toucher à une vache, et que celle qui se permettrait cette transgression serait immédiatement mise à mort.

Les huttes dans lesquelles vivent les Zoulous sont formées de perches recouvertes de paille; elles ont moins de sept pieds de haut. Au centre de la hutte se trouve le foyer; la fumée s'échappe de par porte. Toute femme a une hutte qui lui appartient en propre, et en arrivant dans chaque village le voyageur peut savoir immédiatement le nombre de femmes qui l'habitent, en comptant le nombre des huttes. — N.

Logogriphe

Je suis du sexe féminin ;
Il femme du soir au matin,
M'emploie à différent usage.
A sa tête, ou bien au corsage,
Le jour, la nuit, je suis utile.
On peut me choisir entre mille.
Tantôt les trésors de Golconde
Enrichissent ma tête ronde ;
Tantôt simple et sans ornement,
Je soutiens un ajustement.
J'ai sept pieds. Si je suis petite,
Je n'en ai pas moins mon mérite.
Dans mon sein, si tu veux chercher,
Aisément tu pourras trouver
Le l'Egypte un fleuve connu ;
Un arbre qui n'est jamais nu ;
D'une déesse la couronne ;
Ce qu'on ôte quand rose on donne ;
Ce qui souvent tombe en janvier ;
Le nom de la jeune malade
Qui de Bacchus fit le nourricier :
Un héros de la pasquinade,
Qu'on voit toujours sur une estrade ;
Ce que les anciens adoraient ;
Ou souvent ce qu'ils redoutaient ;
Ce qu'on fait dans un mauvais cas ;
Du bon vin ce qu'on ne boit pas ;
Enfin, lecteur, chose étonnante !
Sans queue je suis piquante.

Le mot de l'Enigme d'hier est : *Lanterne*.

Pour ceux que leur profession oblige à parler beaucoup : avocats, professeurs, orateurs, prédicateurs, quoi de plus désagréable qu'un mal de gorge, un rhume, ou restant de bronchite ? On emploie à profusion, mais sans grand résultat, chacun le sait, une série de pâtes, sirops, tisanes, etc., qui le plus souvent, laissent la maladie suivre tranquillement son cours. Il n'y a guère que le goudron qui puisse apporter un soulagement rapide, on peut dire presque instantané quand il est pris à dose suffisante. Pour obtenir ce résultat, il convient de prendre à chaque repas quatre à six capsules de goudron de Guyot.

Le flacon, du prix de **2 fr. 50**, contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient donc à quelques centimes par jour, et l'on peut affirmer que sur dix personnes qui l'ont essayé, il y en a neuf qui s'en tiennent à cette médication.

Les capsules de goudron de Guyot, en raison de leur succès qui grandit chaque jour, ont suscité de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs. 18240

NOUVELLES DU MATIN

Mouvement administratif

Paris, 19 mars, 5 h. s.

Le *National* annonce qu'un mouvement important va avoir lieu parmi les sous-préfets :

Ce mouvement paraîtra probablement à l'*Officiel* d'après-demain.

Une réhabilitation

La *France* annonce que quinze agents révoqués à la suite du procès de la *Lanterne*, ont été réintégrés, hier dans leurs fonctions.

Réunion de Commissions.

De nombreuses commissions se sont réunies aujourd'hui.

La commission de l'instruction primaire a arrêté définitivement les principes d'après lesquels l'instruction sera rendue obligatoire et gratuite.

Elle exclut de l'enseignement les membres des congrégations religieuses non autorisées et veut que tous les maîtres soient pourvus du brevet.

La Commission des Douanes

La Commission des douanes a entendu, cette après-midi, MM Meline et Rouher, qui se sont prononcés en faveur des traités de commerce.

M. Richard Waddington s'est prononcé contre les traités.

La majorité de la commission est décidément favorable au maintien des traités de commerce.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

— Réception par le Président de la République de la réponse de S. M. l'empereur de toutes les Russies aux lettres qui ont mis fin à la mission que remplissait à Saint-Pétersbourg le général Le Flô.

Décrets convoquant les électeurs du canton de Lillers (Pas-de-Calais) à l'effet d'élire leur représentant au conseil général ; — nommant un maire et deux adjoints.

Décret portant promotion dans le corps du commissariat de la marine.

Nominations de percepteurs.

Jugements définitifs à fin de déclaration d'absence.

—

— Les électeurs du canton de Lillers (Pas-de-Calais) sont provoqués pour le dimanche 6 avril prochain, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

—

— S. Exc. M. le prince Orloff a remis à M. le Président de la République la réponse de S. M. l'empereur de toutes les Russies aux lettres qui ont mis fin à la mission que M. le général Le Flô remplissait à Saint-Pétersbourg, en qualité d'ambassadeur de la République française.

—

Le *Gaulois* se dit autorisé à publier la protestation suivante, qui complète celle de MM. de Rochebouët, Welche, de Banneville et Dutilleul :

« L'opinion publique n'a plus besoin d'être éclairée sur le prétendu complot qui servait de prétexte à l'accusation contre les ministres du 23 novembre.

» L'accusation n'était pas seulement odieuse, elle était ridicule, et personne n'a jamais cru que des hommes comme MM. Faye, Lepelletier, Graeff, Ozenne, etc, qui sont toujours restés étrangers à la politique, qui n'avaient répondu à l'appel que leur avait fait le maréchal de Mac-Mahon qu'à la condition d'être seulement des ministres d'affaires, qui l'on dit hautement dans leur déclaration du 24 novembre, qui voulaient et qui savaient être des ministres intérimaires, personne n'a jamais cru que ces hommes fussent des conspirateurs.

» Les dépêches du général de Rochebouët n'avaient pour but que de prendre des mesures nécessaires, pour assurer, dans les circonstances graves où l'on se trouvait, le maintien de l'ordre.

» Aussi n'eut-il pas même à les communiquer à ses collègues, qui n'en ont appris l'existence et la teneur que par le rapport de M. Brisson.

» Voilà ce que tout le monde sait, et voilà pourquoi tous les honnêtes gens saluent avec respect les flétris qui n'ont trouvé dans l'ordre du jour des 217 qu'un honneur de plus. »

Cette protestation n'est accompagnée d'aucune signature.

—

Informations

La gauche et l'Union Républicaine se sont réunies hier à Paris dans leurs locaux respectifs.

Dans les deux réunions on s'est occupé de la proposition de M. Plessier relative à la modification des Commissions d'administration d'hospices et des bureaux de bienfaisance.

Le sentiment unanime de la gauche est que la législation actuelle a besoin d'être remaniée.

L'Union républicaine s'est montrée en principe favorable à la proposition de M. Plessier, tout en constatant que le maintien du *Statu quo* serait préférable à un système de compromis qui ne donnerait que des réformes imparfaites.

Chacune de ces réunions ne comptait, du reste, qu'un *petit nombre de membres*.

—

« Le bruit courait, hier, au palais, assure le *XIXe Siècle*, que MM. les avocats généraux Choppin d'Arnouville et Fourchy, seraient prochainement révoqués.

» MM. Napias et Deroz, avocats à la Cour d'appel, seraient nommés procureurs de la République, à Paris.

—

La *Lanterne* affirme qu'il reste encore cinq agents de police, révoqués à la suite de son procès, non réintégrés.

—

Me Delattre, avocat de la *Lanterne*, avait écrit à M. le ministre de la justice pour le supplier de vouloir bien ordonner que l'enquête administrative sur la préfecture de police lui fut communiquée.

M. le ministre de la justice vient de répondre que cette demande était du ressort de son collègue de l'intérieur.

—

Petite Bourse du 19 mars.

Amortissable, 80 95, 81. — 3 0/0, 77 97 1/2, 78 05. — 5 0/0, 113 67 1/2, 75, 72 1/2. — Italien, 78 15, 22 1/2, 20. — Turc, 12, 11 90. — Egypte, 230, 228 65, 229. — Florin, 68, 67 15/16. — Russe, 89 3/4. — Hongrois, 75, 75 1/16.

Marché très-ferme.

Animé.

Dépêches Télégraphiques

France

Nantes, 19 mars.

On annonce que les candidats, pour la deuxième circonscription de Saint-Nazaire, sont : M. Ernest de La Rochette, légitimiste, et M. Benoist, républicain.

Belgique

Bruxelles, 19 mars.

La Chambre des représentants a voté, à l'unanimité, l'ensemble du budget des affaires étrangères qui comprend le maintien de la légation belge auprès du Saint-Siège.

Nouvelles d'Allemagne

Berlin, 19 mars.

Lors de l'anniversaire de la naissance de l'Empereur, il n'y aura pas de grande réception à la Cour, parce que les médecins recommandent encore au Souverain de se ménager et que l'Empereur a résolu d'éviter toute grande fatigue.

S. M. se contentera, par conséquent, de recevoir à midi, les membres de la famille royale de Prusse, qui sont actuellement à Berlin, et les princes étrangers venus pour lui présenter leurs félicitations.

Il y aura, dans l'après-midi, un dîner de famille chez le prince impérial, et une soirée musicale sera ensuite donnée au palais impérial.

Berlin, 19 mars.

La *Correspondance provinciale*, organe officieux du gouvernement allemand, publie, concernant les derniers événements qui se sont produits en France, un article dont voici la conclusion :

« La situation intérieure de la France a éprouvé, dans les deux derniers mois, une modification importante, en ce sens que la force dirigeante et décisive de la majorité républicaine ne réside plus dans les partis modérés, c'est-à-dire, dans le centre gauche, mais bien dans l'ancien parti républicain démocratique, où elle s'accentue chaque jour davantage. »

Après avoir exprimé quelques craintes relativement à la consolidation du cabinet, dans la situation parlementaire actuelle, l'organe officieux constate « la grande importance que le président de la République doit indubitablement attacher au maintien de M. Waddington, en raison de la confiance que cet homme d'Etat inspire à toute l'Europe, par la façon dont il dirige les affaires extérieures de la France. »

Berlin, 19 mars, 8 h. soir.

Le général Chanzy est arrivé, ce soir, à 7 h. 3/4. Il est descendu à l'hôtel de l'ambassade de France et il restera deux jours à Berlin.

Berlin, 19 mars.

La *Gazette nationale* apprend, de source digne de foi que, sur la question grecque, toutes les puissances sont d'accord avec la Grèce contre la Turquie.

La France et l'Allemagne sont les premières intervenues ensemble avec une grande énergie en faveur de la Grèce. L'Angleterre vient de se joindre à ces deux puissances avec une bonne volonté très-clairement prononcée. La Russie, l'Italie et l'Autriche ont suivi, en montrant un intérêt moindre, il est vrai, mais suffisant.

Russie.

Saint-Pétersbourg, 19 mars.

On semble croire que la présence simultanée, à Saint-Pétersbourg, de lord Dufferin et du comte Shouvaloff et les dispositions conciliantes de ces deux diplomates, surtout du premier, exerceront une influence heureuse pour amener un rapprochement entre les gouvernements anglais et russe relativement à la question d'Orient, tant en Asie qu'en Europe. Ce rapprochement aurait pour résultat de créer dans la Roumélie orientale, sans porter aucunement atteinte aux stipulations du traité de Berlin, un état de choses garantissant la situation des populations chrétiennes de cette province, après le départ des troupes russes, ne détruisant pas la part légitime des espérances que les populations entretiennent pour l'avenir.

La situation qu'on cherche ainsi à créer à la Roumélie orientale, permettrait le développement progressif et régulier de ses institutions dans le sens d'une autonomie plus complète.

Moscou, 19 mars.

M. le professeur Hirsch et M. le docteur Kusner, délégués allemands, ont quitté Vetlianka le 18.

Ils se sont d'abord rendus à Smianovskaïa où ils se soumettront à une quarantaine.

M. le docteur Sommerbrodt est resté à Vetlianka.

Roumélie

Philippopoli, 19 mars.

Hier à Slivno, la foule a assiégé la maison habitée par M. Schmidt, directeur général des Finances de Roumélie, et M. de Coutouly, commissaire français.

La milice bulgare dont l'attitude est excellente a dispersé les émeutiers à coups de crosse de fusil. Deux miliciens ont été blessés au visage par des pierres.

M. de Coutouly étant sorti de la maison a été acclamé par la foule en qualité de français.

La foule n'a manifesté d'hostilité qu'à l'égard de M. Schmidt.

Le directeur des Finances doit inspecter aujourd'hui les caisses de l'administration financière.

Le général Stolépine a pris des mesures pour le protéger.

Espagne.

Madrid, 19 mars

Le Conseil des ministres a décidé de proclamer l'état de siége, pendant la période électorale, dans les provinces Basques.

Le comte de Paris est arrivé à Madrid : il se rend à Séville.

Un banquet des partisans de l'abolition de l'esclavage aura lieu ici, samedi prochain.

Madrid, 19 mars soir.

La Epoca assure que les amis de M. Castelar prendront part aux prochaines élections sans s'unir aux partis réactionaires.

Le groupe Piy Margall est peu disposé à lutter et publiera un manifeste dans lequel il conseillera au parti radical de s'abstenir.

MM. Sardoal mentero Rio Martos n'ont pas encore pris de décision.

Portugal

Lisbonne, 19 mars.

Le gouvernement portugais a interdit le commerce de la viande de porc venant de l'Amérique du nord, à cause de la trichinose.

Une lettre de lord Derby.

Londres, 20 mars.

Un lettre de lord Derby croit que le systèmes des primes sur les sucres disparaîtrait si le peuple français comprenait qu'il paie des impôts au profit de quelques individus.

Washington, 19 mars.

Le message du président Hayes rappelle simplement les motifs pour lesquels on a eu recours à une session extraordinaire.

Athènes, 19 mars, soir

La commission pour la délimitation des frontières grecques s'est réunie hier à Preveza, à 9 heures du matin.

Les commissaires turcs ont proposé une ligne de démarcation autre que celle mentionnée dans le protocole 13 du traité de Berlin.

Les commissaires grecques se sont opposés à cette proposition et ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas entamer des négociations qui ne seraient pas basées sur le protocole 13 du traité de Berlin.

Ils ont ajouté qu'ils regardaient comme nulle toute discussion qui serait opposée au texte et à la lettre de ce protocole.

La séance a été ensuite levée.

Les commissaires grecs ont pris congé des commissaires turcs, et se sont embarqués aujourd'hui, à Prevera, à bord de l'*Amphitrite* pour revenir à Athènes.

DERNIÈRE HEURE

La commission de l'enseignement supérieur

Paris, 20 mars, 4 h. 30, soir.

La Commission de l'enseignement supérieur est composée de MM. Lockroy, Saunier, Mir, Godin, Magre, Spuller, Paul Bert, Labuze, Drumel et Gaslonde.

Le 3e bureau a ajourné son choix à samedi.

Tous les commissaires, à l'exception de M. Gaslonde sont favorables au projet.

Le Conseil supérieur.

La commission du Conseil supérieur se compose de MM. Challamel, Cornil, Duvaux, Beaussire, De Thou, Marmottan, Bert, Bousquet, Deschanel, Granier de Cassagnac.

Tous, à l'exception de M. de Cassagnac, sont favorables au projet.

—

Les graciés de la Commune

Paris, 20 mars, 5 h. s.

Un nouveau décret graciant environ 120 condamnés de la Commune sera signé demain.

Parmi les graciés figurent Humbert, Melvinbloncourt, etc.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier

Séance du 20 mars

Présidence de M. Gambetta

Versailles, 1 h. 1/2.

Avant la séance

Les bureaux de la Chambre nomment en ce moment la Commission chargée d'étudier le projet de M. Perry.

Les discussions sont très-animées.

M. Méline déposera samedi le rapport sur la question du retour des Chambres à Paris.

La séance s'ouvre à deux heures et demie précises.

La Chambre commence la discussion des conclusions du rapport du 5e bureau sur l'élection de M. Paul de Cassagnac dans l'arrondissement de Condom (Gers).

M. DAVID combat la validation.

L'élection de M. Paul de Cassagnac est validée.

La Chambre continue ensuite la 2e délibération sur la proposition de loi de M. Paul Bert, relative à l'établissement des écoles normales primaires.

Ce projet est adopté.

Adresses Industrielles & Commerciales

Mme DÉSIRÉ CARETTE
Modes et Coiffures
rue Pauvrée, 31
SPÉCIALITÉ POUR COMMUNIONS
18113

Charbons
Albert POUTRAIN, rue de Mouvaux.

Pharmacie
COILLE, place de la Mairie, 5. — *Dépôt des principaux produits pharmaceutiques.*

COUVREUR-RENARD, Grande-Place de Tourcoing. — Confections pour hommes et pour dames. 1406

Hte SCOLET-DUBAR, Grande-Rue, 189, organiste de l'orgue de chœur, à St-Martin, professeur de piano. 1788

Jules LAMBAERE, agent en douane rue Latine, 26, Roubaix, commissionnaire-expéditeur par voie de fer et par eau. — Réception, transit, roulage. 17900

Restaurants
FERRAILLE, (Hôtel), rue Nain, 5, Roubaix.
GINIONS, rue Neuve.

Agence immobilière
Henri BRIET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris. 14067

Imprimerie, Librairie, Lithographie
Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix
Fabrique et réparation de robinets. Spécialité pour manomètre et réparation.
F. E. DECOCK, rue du Collége, 30, Roubaix.

Ancienne maison BONNAVE-DELANNOY
BONNAVE-PECQUEUR,
rue Nain, 3, (près de l'hôtel-Ferraille)
Seule maison ayant la grande spécialité des locations de lustres, girandolles et candelabres pour fêtes et soirées.
Articles de ménage. Cuivre pour batteries de cuisine, fer battu, émaillé, COUTELLERIE. Entreprise de travaux en zinc pour bâtiments. Pose de pompes. Ouvrages en plomb. Tambours pour métiers.

FOURNIER-DELFORTRIE. ARTICLES DU JAPON pr fêtes et cadeaux, Grande-Rue, 56, Roubaix. 1581

Serrurerie-Poêlerie
DENDIEVEL, rue Saint-Georges, 50, Roubaix.

AVERTISSEMENTS METÉOROLOGIQUES

Situation à Lille, le 20 mars 1879. — Baromètre : baisse, sous *variable*. Ciel nuageux. Temps doux. Vent Sud. Thermomètre, 8 h. matin, plus 9 0/10; 10 h. plus 10 5/10; midi, plus 13 5/10; 2 h. soir, plus 1 1/10.

COURS OFFICIELS DE LA BOURSE

19 mars. — 6 heures soir

Huile colza en f. d.	83 75	Esprits	55 50 56 .
id. en tonnes	85 25	Farines 8 m.	60 0 . . .
id. épurée	93 25	Supérieure	58 . . . .
Huile de lin en f. d.	69 75	Suif	81 . . . .
id. en tonnes	71 7	Cafés Java	230
Suc. 10/13 d.	56	Ceylan	215
id. 7/9 disp.	50 25	Haïti	210
id. blanc 3 c.	59 75	Rio	190
Raffin. bonn. sorte	178 ..	Cacaos Para	180
id. belle sorte	159 ..	Guayaquil	160
Certifie. de sortie	76 . .	Haïti	110
Mélasse de fab.	11 50 . .	Trinité	165
id. raffinerie	13 13 5	Caraque	200 à 400

COURS COMMERCIAUX DE PARIS

du 19 mars, 6 heur es soir.

Huile de colza		**Farines 8 marques**	
Disponible	83 35 83	Courant	60 50 .
Courant	83 25 ..	Avril	60 75 .
Avril	83 50 .	Mai-Juin	61 . . .
4 de mai	84 25 ..	4 de mai	61 . . .
4 derniers	85 50 .	**Farines supérieures**	
Huile de lin		Courant	58 25 ..
Disponible	69 25 ..	Avril	58 25 .
Courant	69 0 .	Mai-Juin	58 75 .
avril	69 50 ..	4 de mai	59 59 25
4 de mai	7 50 ..	M. Darblay.	61 . ..
4 derniers	70 50 ..	**Blés**	
Spiritueux		Courant	27 35 ..
Courant	55 50 56	Avril	27 0 ..
avril	56 25 ..	Mai-Juin	27 75 90
4 de mai	57 . ..	4 de mai	27 75 90
4 derniers	56 75 ..	**Seigles**	
Stock 11675 pipes		Courant	17 25 ..
Circulation 125		Avril	17 50 .
Sucres		Mai-Juin	17 75 ..
N° 10/13 cour.	50 25 ..	4 de mai	17 75 .
N° 7/9 d.	56 . ..	**Avoines**	
Blanc 3 cour.	60 . ..	Courant	17 ..
Avril	60 25 ..	Avril	17 25 .
4 de Mai	60 75 ..	Mai-Juin	17 50 ..
Raffinés	138 .. à 139 .	4 de mai	17 75 ..

BOURSE DE LILLE

Valeurs	Cours cotés précédemment.	Cours du 20 mars
Crespin-1. Anzin	40 ..	... ...
Marly. . . .	100 ..	... ...
Annœullin . .	15 ..	... ...
Ch. Com. Calais.	995 ..	... ...

COURS de SUCRES et du 3/6 du 20 Mars

SUCRES	Cours précédent	Cours comm.	Offert.	Demandé
Sucre indigène 88 degré	49 50	.. ..	.. ..	.. ..
» » 7 à 9	55 ..	.. ..	.. ..	.. ..
» en pain, 6 k. n° 1	144 ..	.. ..	.. ..	.. ..
Sucre n° 3	... ..	.. ..	.. ..	.. ..
» indigène n° 3.....	... ..	.. ..	.. ..	.. ..
3/6 betterave, disponib.	56 50	.. ..	.. ..	.. ..
» » courant.	55 .	.. ..	.. ..	.. ..
» fin 1re qualité dispon.	56 50	.. ..	.. ..	.. ..
» courant.	56 .	.. ..	.. ..	.. ..
» Mélasse disponible..	58 ..	.. ..	.. ..	.. ..
» A livrer 4 premiers..	58 50	.. ..	.. ..	.. ..
» » 4 janvier....	... ..	.. ..	.. ..	.. ..
» » 4 d'été.....	59 50	.. ..	57 ..	57 ..
» » 4 derniers...	55 .	.. ..	.. ..	.. ..
» » 3 prochain..	56 ..	.. ..	.. ..	.. ..

20 Mars	Huiles l'hectolitre		Graine l'hectolitre		Tourtx l'hectolitre	
Colza	76 25	.. ..	21 ..	23 ..	16 .	18 .
Colza épurée	82 25	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Œillette b. g.	.. ..	.. ..	29 ..	.. ..	21 ..	.. ..
Lin g. pays	64 .	.. ..	21 50	24 ..	29 ..	30 ..
Lin g. étran.	62 25	.. ..	20 50	22 ..	23 ..	26 ..
Caméline	.. ..	.. ..	18 ..	20 ..	17 ..	18 ..
Chanvre	.. ..	.. ..	15 ..	16 ..	15 ..	15 .

MARCHÉ D'ORCHIES du 17 mars. — Blé bl. 1re q. 22 40 à »» »», blé bl. 2e q. 21 20 »» »», blé bl. 3e q. 20 »» »» »», blé gris 1re q., »» »» »» »», 2e q. »» »» »» »», 3e q. »» »» »» »», seigle 1re q. 13 50 »» »», 2e q. 12 50 »» »», avoine 1re q. »9 25 »» »», 2e q. »7 87 »» »» 2e q. 06 50 »» »», fèvres 15 75 18 50, colza, 23 »» 24 »», graine de lin 23 »» 24 50, cameline 17 »» 19 »», chanvre »» »» »» »».

Marché de DOUAI du 18 mars. — *Prix des grains.*—Blé, 22 80 à »» »»; Orge, »» »» »» »» Avoine, »9 50 »» »»; Méteil, »» »» »» »», Seigle, 12 »» »» »» *Prix des graines.* — Colza, 24 »» »» »» ; Œillettes, 30 75 »» »» ; Cameline, 19 50 »» »».

BERGUES, marché du 17 mars. — Blé nouveau, »» »» Blé froment, 20 72; Blé roux, 18 22; Blé, 1re qualité, 21 55; Blé, 3e qualité, 18 39; Seigle, — — Orge, 14 47; Avoine, 11 04; Fèves, 18 99; Haricots, 24 42; Pois jaunes; — — Pois bleus, 18 38; Vesces, ——; Œillette, — — Cameline, — — Graine de lin, 25 83 Colza d'hiver, — — Pommes de terre, 07 50; Fromage vieux 115 64; Beurre en bloc, 1re q 3 70; Idem, 2e q. 3 37; Idem, 3e q. 3 —; Beurre, le kil., en pièce, 3 22 Œufs, le cent., 7 26; Lin, le demi kilo, 1 04.

MARCHE D'ARMENTIERES du 17 mars.

Quant.		Prix moyen.
28 Froment... ...	l'hectolitre.	22 17 à »» »»
94 Haricots		25 96 »» »»
3 Fèves		22 .. »» »»
Féverolles		»» »» »» »»
5 Pois		21 50 »» »»
Avoine		»» »» »» »»
Seigle		»» »» »» »»
12000 Pommes de terre les 100 k.		11 »» »» »»
3000 Œufs.	le cent.	8 75 »» »»
4000 Beurre	le kilogramme	3 75 »» »»

MARCHÉ AUX FOURRAGES DE LILLE du 19 mars

Paille,	750 kil.,	1re qua.,	40 fr.,	2e qua.,	35
Foin	—	—	55	—	50
Lentilles	—	—	70	—	65
Sainfoin	—	—	60	—	55
Luzerne	—	—	65	—	60
Trèfle	—	—	60	—	55
Hyvernage	—	—	60	—	55

MARCHE AUX GRAINS DE LILLE

du 20 mars 1879.

Quant. 354 sacs de 1 hect. (prix moyen)	22 08
id. 117 sacs id. id.	18 75
Prix extrêmes du blé blanc.	20 à 25
id. du blé macaux	17 »» à 21
Prix du sac de 100 kil. de fleur 1re q.	36 50

LES DIX MARCHÉS RÉUNIS :

Lille, Douai, Cambrai, Armentières, Orchies, Bergues, Bourbourg, Hazebrouck, Bailleul, Arras).

Blé blanc	21 14
Blé macaux	18 40

CHANGES ET MONNAIES

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

à trois mois			Escompte
Amsterdam. . . .	207 1/8	207 3/8	4 0/0
Allemagne	122 1/2	122 3/4	4 0/0
Trieste	211 .[.	213 .[.	4 0/0
Vienne	211 .[.	213 .[.	4 0/0
Lisbonne	545 1/2	547 1/2	4 0/0
Madrid	486 1/2	488 1/2	4 0/0
Saint-Pétersbourg .	211 1/2	213 1/2	4 0/0
à courte échéance			
Amsterdam. . . .	206 7/8	207 1/8	4 0/0
Allemagne	122 1/8	122 3/8	4 0/0
Trieste	211 1/2	213 1/2	4 0/0
Vienne	211 1/2	213 1/2	4 0/0
Lisbonne	546 .[.	547 .[.	4 0/0
Madrid	485 1/2	487 1/2	4 0/0
Saint-Pétersbourg. .	241 1/2	243 1/2	4 0/0

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

à trois mois			
Londres	25 25 1/2	à 25 30 .[.	— 2 1/2
Belgique	1/8. p	à .[.. p.	3 0/0
Italie	09 .[. p.	à 09 1/4 p.	— 4 0/0
à courte échéance			
Londres	25 23 .[	à 25 28 1/2	— 2 1/2
Belgique. . .	3/16 p.	à 1/16 p.	— 3 0/0
Italie. . . .	09 1/8 p.	à 9 3/8 p.	— 4 0/0

CORRESPONDANCE FINANCIERE DE LA BANQUE NATIONALE (CA